

Direction Générale
des Services

Bureau de l'Assemblée

COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

en date du 4 mai 2026

CERTIFICAT d'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que la délibération suivante :

Routes et Mobilités (M. MAGNE)

48) Déclassement du Domaine Public Routier. Route départementale n° 936E1 - Commune de BERGERAC ; Route départementale n° 704 - Commune de HAUTEFORT. - *Adoptée à l'unanimité*

est mise en ligne sur le site du Conseil départemental à compter du 6 mai 2026
conformément à l'Ordonnance du 7 octobre 2021

Fait à Périgueux, le 6 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,

S. FOURNIER